

**24ème FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR (Belgique)
Du 2 au 9 octobre 2009**

Jury Emile Cantillon – 1ere oeuvre de fiction : Appel à candidature

En 2009, les "Rencontres des Cinémas d'Europe" d'Aubenas (France) et le "Festival International du Film Francophone de Namur" (Belgique) établissent un partenariat autour du Jury Emile Cantillon chargé de désigner la meilleure 1ère oeuvre de fiction sur le 24ème Festival International du Film Francophone de Namur.

Dans le cadre de ce partenariat, Les "Rencontres des Cinémas d'Europe" désigneront le membre français du Jury Emile Cantillon suivant les modalités suivantes :

- Etre de nationalité française, être âgé de 18 à 25 ans,
- Aimer le cinéma et avoir de bonnes connaissances théoriques et/ou pratiques en la matière,
- Etre disponible du 2 au 10 octobre 2009,
- Accepter les conditions énoncées ci-dessous :

Les jeunes de 18 à 25 ans souhaitant participer doivent retourner cette page signée, accompagnée d'une lettre de motivation ainsi que d'une critique d'un film francophone (sortie près le 1er janvier 2008) d'environ une page, avant le 30 juin 2009, à :

**Rencontres des Cinémas d'Europe, Maison de l'Image
9 boulevard de Provence, 07200 Aubenas
maisonimage@wanadoo.fr**

Un Comité de sélection réuni par les Rencontres des Cinémas d'Europe sera chargé de désigner le candidat qui fera partie de ce Jury.

1. Le Juré sera accueilli pour la durée du festival et sera disponible en permanence.
S'il décide, pour n'importe quelle raison, d'abrégé son séjour à Namur ou de mettre un terme prématuré à sa mission, le FFIF sera alors libéré de toute obligation envers lui.
2. Le FFIF prendra en charge le déplacement aller et retour, les repas (selon les modalités du festival) et le logement durant la manifestation. Tous les autres frais (téléphone, bar...) seront pris en charge par le Juré.
3. Le Juré entreprendra en France toutes les démarches nécessaires afin d'être en possession de tous les papiers d'identité nécessaires à son séjour en Belgique.
4. Lorsque nécessaire, des véhicules du FIFF pourront assurer les déplacements de l'ensemble du Jury pour les projections et les activités en rapport avec les fonctions des jurés. Tout déplacement personnel sera à la charge de l'intéressé.
5. Le Jury sera accrédité et participera aux différentes activités du festival. Il sera encadré par un responsable durant toute la durée du séjour.
6. La direction du festival organisera, en collaboration avec le responsable du Jury, les séances de projection ainsi que les éventuelles rencontres avec la presse, les professionnels, visites de la ville, etc..

La participation au Jury entraîne l'acceptation des conditions énoncées ci-dessus

Pour accord (date, nom et prénom en majuscules, signature)